Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AISNE

Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 11 décembre 2007,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1er :

La commune de **POUILLY-SUR-SERRE** fait partie du plan de prévention des risques d'inondations dans les vallées de la Serre et du Vilpion entre Versigny et Rouvroy-sur-Serre, secteur de la vallée de la Serre dans sa partie aval entre Versigny et Marle approuvé le 4 mars 2009. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 4 mars 2009.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 :

L'arrêté du 11 décembre 2007 est abrogé.

Article 3 : La Secrétaire générale de la Préfecture, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 11 MARS 2009
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet

Sylvia EBURDY

2 rue Paul Doumer – 02 010 LAON Cedex – Téléphone : 03.23.21.82.82 – Télécopie : 03.23.20.69.58 – Mél : prefecture.aisne@aisne.pref.gouv.fr

POUILLY SUR SERRE

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	15/01/2007	25/01/2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AISNE

Commune de POUILLY SUR SERRE

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **11 décembre 2007**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — **oui** X **non** ___

approuvé — date **4 mars 2009** — aléa **Inondation**

Les documents de référence sont :

- DDRM — Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t — **oui** ___ **non** X

date ___ effet ___

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité — zone Ia ___ zone Ib ___ zone II ___ zone III ___ **non** X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE

Date d'élaboration de la présente fiche **11 mars 2009**